

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414_02

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 43

Suppléants : 1

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 51

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 1

**Objet : PETITES VILLES DE DEMAIN : convention relative au remboursement de l'ingénierie
par les communes**

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe - BLANCHON Alain - BONNET Franck - POTEL Maryse – DE LUSTRAC Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : PETITES VILLES DE DEMAIN : convention relative au remboursement de l'ingénierie par les communes

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente du 04 novembre 2019 informant que les communes de Mansle et d'Aigre pouvaient prétendre à être candidate au programme national « Petites villes de demain » en tant que centralités jugées fragiles et nécessitant une démarche de revitalisation,

Vu le souhait exprimé par les 2 communes en décembre 2019 d'être candidates au programme « Petites villes de demain »,

Vu la décision de la Préfecture de la Charente de décembre 2020 entérinant la labélisation de Mansle et Aigre en tant que « grappe » de communes,

Vu les conclusions de la réunion du 12 février 2021 organisée par la Préfecture de la Charente en partenariat avec les représentants de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires « ANCT » en Charente,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021 autorisant le Président à signer la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain et créant le poste de « chef(fe) de projet Petites Villes de Demain »,

Monsieur le Président rappelle que 1000 territoires ont été labélisés en France dont 9 en Charente rassemblant 15 communes. A l'échelle de Cœur de Charente, les communes de Mansle et Aigre ont été labellisées et l'intercommunalité a souhaité étendre l'opération de revitalisation du territoire (ORT) aux communes associées du pôle sud : Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe et Vars.

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », une cheffe de projet a été recrutée en septembre 2021. 75% du salaire brut chargé est pris en charge par des subventions de l'Etat : Banque des territoires et ANCT.

Après concertation avec les 5 communes précitées, Monsieur le Président propose que le reste à charge soit réparti entre les 5 communes, sur la période 2021-2027 (soit la durée du programme national) selon le tableau récapitulatif suivant :

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Salaire brut chargé Chef de projet	326 157,62 €	ANCT + BDT	241 874,72 €
Autres charges	5 846,67 €	CDC	5 846,67 €
		Mansle	28 094,30 €
		Aigre	28 094,30 €
		Vars	14 328,09 €
		Saint-Amant-de-Boixe	8 990,18 €
		Montignac-Charente	4 776,03 €
TOTAL 2021-2027	332 004,29 €		332 004,29 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- D'APPROUVER le plan de financement présenté ;
- D'inscrire les crédits nécessaires et d'autoriser le Président à signer tout acte en découlant ;
- DE SOLLICITER des fonds auprès de la Banque des territoires et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions en découlant avec les communes bénéficiaires pour répartir le reste à charge selon les modalités précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

